

220C4666  
FR0000125346-FS1217

29 octobre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>INGENICO</b>  (Euronext Paris)
---

Par courrier reçu le 29 octobre 2020, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 23 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. International plc, Morgan Stanley & Co. LLC et Morgan Stanley France S.A., 3 352 933 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Morgan Stanley France S.A.	3 345 712	5,25	3 345 712	4,93
Morgan Stanley & Co. International plc	5 654	0,01	5 654	0,01
Morgan Stanley & Co. LLC	1 567	ns	1 567	ns
<b>Total Morgan Stanley Corp.</b>	<b>3 352 933</b>	<b>5,26</b>	<b>3 352 933</b>	<b>4,94</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

À cette occasion, la société Morgan Stanley France S.A. a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 1 567 actions INGENICO au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 193 actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 190 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *put option* » exerçables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2020, portant sur autant d'actions INGENICO au prix unitaire par action de 55,30 € ; et
- 3 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *convertible bond* » exerçables à tout moment jusqu'au 26 juin 2022, portant sur autant d'actions INGENICO.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.